



Traité 'Houlin

Michna 6 - Chapitre 9

בִּיצַת בְּשֶׁרֶץ בְּמִקְרָמָת,
טְהוֹרָה;
גְּקַבָּה כֹּל שְׁהָוָא,
טְמִיאָה.
עַכְבָּר שְׁחִצֵּוּ בָשָׂר וְחִצֵּוּ אֲדָמָה,
הַנּוֹגֵעُ בָבָשָׂר, טְמִיאָ;
בְאֲדָמָה, טְהוֹרָ.
רַבִּי יְהוּדָה אָמַר:
אַף הַנּוֹגֵעُ בְאֲדָמָה שְׁכַנְגֵד בָבָשָׂר,
טְמִיאָ:

[En ce qui concerne] l'œuf d'un animal rampant (chereç) dans lequel les tissus [d'un embryon] se sont développés, [celui qui entre en contact avec l'œuf est] rituellement pur, [car l'animal rampant impur est hermétiquement enfermé dans l'œuf. Mais si] l'on perce [l'œuf d'un trou de] n'importe quelle taille, [celui qui entre en contact avec l'œuf est] rituellement impur.

[Dans le cas d'une souris qui [pousse à partir du sol et] qui est moitié chair, moitié terre (il s'agirait peut-être d'une espèce appelée souris de vase), celle qui touche la [moitié qui est] chair est impure ; [celui qui touche] la [moitié de la] terre est pur. Rabbi Yehouda dit : Même celui qui touche la [moitié de la] terre là où elle est adjacente à la chair est rituellement impur.



1 Histoire pour Chabbath, Tome 1 (Binyamin Benhamou)

Les plus passionnantes histoires racontées par Binyamin Benhamou, enfin en livre !

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions